

# Éditorial



Bruno Carbonne



François Goffinet

## Un Conseil scientifique du CNGOF, pour quoi faire ?

La création d'un Conseil scientifique du CNGOF est l'une des premières mesures proposées par Francis Puech lors de son accession à la présidence du CNGOF. Toute société savante se devrait d'avoir un Conseil scientifique, pourtant le CNGOF avait pu s'en dispenser jusqu'à présent. Quel est donc l'intérêt de ce Conseil et quelles en seront les missions ?

Depuis plusieurs années, le CNGOF est passé d'un fonctionnement artisanal - presque « familial » - à une organisation beaucoup plus structurée, reposant sur le travail de commissions dédiées à des missions précises (commission d'enseignement, commission FMC-EPP, commission communication, commission internationale...). Cette répartition des tâches entre les différents membres du Conseil d'administration a permis de limiter un peu la charge des Secrétaires généraux et du Président, tout en démultipliant les actions du Collège et sa représentativité.

La création d'un Conseil scientifique procède de cette même démarche et devrait permettre à un groupe de 13 membres (voir composition en encadré) d'assurer les missions permanentes suivantes :

- attribution des bourses du CNGOF ;
- élaboration du programme des recommandations professionnelles du CNGOF ;
- co-élaboration avec les internes du programme de la Jn'GOF\* ;
- participation à l'élaboration du programme des JFROG\*\* ;
- évaluation de projets scientifiques soumis au CNGOF.

Ainsi, ce groupe pourra travailler de manière spécifique et moins dans l'urgence sur ces questions. Il s'agit d'un organe de réflexion et de propositions auprès du Conseil d'administration du CNGOF. Un des objectifs est également d'apporter un avis indépendant du Conseil d'administration avec le plus d'ouverture et d'objectivité possible ; cela est possible grâce d'une part à la composition de ses membres, comportant des représentants de différents groupes partenaires du CNGOF, et d'autre part de par son caractère consultatif et non décisionnel. Le Conseil scientifique pourra faire appel à des experts internes ou externes au CNGOF afin d'obtenir les avis les plus pertinents et de manière la plus large possible.

Le Conseil scientifique pourra par ailleurs être saisi par le Conseil d'administration pour toute autre mission permanente ou ponctuelle concernant un avis scientifique demandé au CNGOF. Il pourra également faire des propositions concernant certaines orientations du CNGOF dans le domaine scientifique. Son avis sera cependant consultatif et toutes les conclusions proposées par le Conseil scientifique seront soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Bruno Carbonne, François Goffinet

\*Jn'GOF : Journée nationale des gynécologues et obstétriciens en formation

\*\*JFROG : Journée française de recherche en obstétrique et en gynécologie

### Composition du Conseil scientifique

Conformément aux décisions du Conseil d'administration du CNGOF, le Conseil scientifique est composé comme suit pour les deux années à venir :

#### Coordonnateurs

Bruno Carbonne, François Goffinet

#### Secrétaires généraux du CNGOF

Emile Daraï, Dominique Luton

#### Représentants du Conseil d'administration

Alexandra Benachi, Michel Dreyfus

#### Représentants des RPC du CNGOF

Arnaud Fauconnier, Christophe Vayssière

#### Représentants d'organismes désignés

Isabelle Boucoiran (AGOF/Jn'GOF)  
Véronique Houfflin-Debarge (JFROG)  
Gérard Lévy (CEROG)

#### Membres cooptés

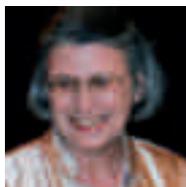
François Golfier, Christophe Poncelet

Brevés

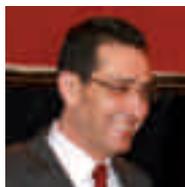
25

avril  
2011

## Les membres d'honneur du CNGOF nommés en 2010



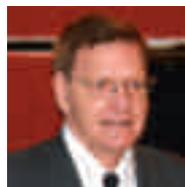
Docteur Marie-Hélène  
Bouvier-Colle (Paris)



Professeur Issam Lebbi  
(Tunisie)



Professeur Aloïs Nguma  
(Congo)



Professeur Herbert  
Sandmire (USA)



Professeur Seang Tharith  
(Cambodge)

## Les prix 2010

### Les prix SHAM

La Sham (Société hospitalière d'assurances mutuelles), un des principaux assureurs des établissements de soins, finance quatre prix d'un montant total de 8000 euros attribués aux quatre meilleures publications réalisées sur le thème de l'amélioration de la qualité des soins en gynécologie et en obstétrique. Ces prix sont décernés par un jury des Journées de recherche en gynécologie-obstétrique.

#### ■ Prix Dominique Mahieu Caputo



Développement et validation d'un nomogramme pour prédire l'accouchement prématuré

M. Allouche, C. Huissoud, B. Guyard-Boileau, R. Rouzier, O. Parant

Service de gynécologie-obstétrique, hôpital Paule de Viguier, Toulouse

#### ■ Évaluation de l'anxiété et de la douleur au cours des gestes de diagnostic prénatal : comment améliorer notre prise en charge ?



V. Bot-Robin, S. Sendon, P. Vaast, V. Dekem, K. Bourzoufi, P. Duthoit, D. Subtil, V. Houfflin-Debarge

Pôle d'obstétrique, hôpital Jeanne de Flandre, CHRU de Lille  
Pôle d'anesthésie, CHRU de Lille

Comité de lutte contre la douleur, CHRU de Lille

#### ■ Évaluation d'un training laparoscopique avec ou sans assistance robotisée en gynécologie



S. Huberlant<sup>1</sup>, V. Letouzey<sup>1</sup>, J.L. Faillie<sup>2</sup>, M. Prudhomme<sup>3</sup>, P. Mares<sup>1</sup>, R. de Tayrac<sup>1</sup>

1/Service de gynécologie-obstétrique, CHU de Nîmes

2/Département d'analyse médicale, CHU de Nîmes

3/Service de chirurgie digestive, CHU de Nîmes

#### ■ Mise au point, caractérisation et validation en micro-IRM et micro-TEP au 18F-FDG de deux modèles murins hétérologues de cancer de l'endomètre



C. Lefebvre Lacoëuille<sup>1,2</sup>, F. Lacoëuille<sup>2,3</sup>, M. Fusellier<sup>4</sup>, F. Bouchet<sup>3</sup>, L. Lemaire<sup>2</sup>, L. Sentilhes<sup>1</sup>, O. Couturier<sup>2,3</sup>, Ph. Descamps<sup>1</sup>

1/Service de gynécologie-obstétrique, CHU d'Angers - 2/Unité INSERM U646, université d'Angers - 3/Service de médecine nucléaire, CHU d'Angers - 4/Ecole nationale vétérinaire de Nantes

**La bourse du Collège** a été attribuée en 2010 à Nicolas Bourdel pour un stage de recherche sur la chirurgie NOTES « développement de l'accès rétro-péritonéal, développement de la chirurgie fœtale », stage d'un an à l'université Johns Hopkins de Baltimore, USA.

Le CNGOF offre chaque année de 1 à 3 bourses de 6 000 à 18 000 euros pour un séjour d'études à l'étranger, stage de recherche clinique, de recherche fondamentale ou un stage clinique couplé à un thème de recherche réalisé par un interne DES de gynécologie-obstétrique ou un CCA de gynécologie-obstétrique.

### Les prix JFROG-Ferring

Ces prix, bénéficiant du soutien du laboratoire Ferring, récompensent les deux meilleures communications (1000 euros chacune) et les deux meilleurs posters (500 euros chacun) présentés à l'occasion des JFROG.

#### Communications orales

##### ■ Étude ex vivo du passage transplacentaire des taxanes par la méthode de perfusion placentaire



P. Berveiller<sup>1,2</sup>, O. Mir<sup>3</sup>, V. Tsatsaris<sup>1,4</sup>, D. Evain-Brion<sup>1</sup>, S. Gil<sup>1</sup>, J.M. Tréluyer<sup>1,2</sup>

1/ Fondation PremUp, plateforme PregMed, université Paris Descartes, Paris - 2/ Unité de recherche clinique Paris Centre, hôpital Tarnier, université Paris Descartes, Paris - 3/ Unité de cancérologie médicale, hôpital Cochin, université Paris Descartes, Paris - 4/ Service de gynécologie-obstétrique, maternité Port-Royal, université Paris Descartes, Paris

##### ■ Étude de la distribution temporo-spatiale du VEGF et VEGFR-2 par immunohistochimie dans le cerveau et le cervelet humain normal, à différents âges gestationnels (14 SA à 13 mois en post-natal)



L. Sentilhes<sup>1,2,3</sup>, C. Michel<sup>1,4,5</sup>, M. Lecourtois<sup>6</sup>, J. Cateau<sup>1</sup>, P. Bourgeois<sup>7</sup>, V. Laudénbach<sup>1,8</sup>, S. Marret<sup>1,8</sup>, A. Laquerrière<sup>1,7</sup>  
1/EA 4309, Neovasc, faculté de médecine de Rouen, 2/Service de gynécologie-obstétrique, CHU d'Angers - 3/Service de gynécologie-obstétrique, CHU de Rouen - 4/Service de néonatalogie, CHU de Tours - 5/INSERM U930, CHU de Tours - 6/INSERM U614, faculté de médecine de Rouen - 7/Service d'anatomopathologie, CHU de Rouen - 8/Service de néonatalogie, CHU de Rouen

#### Posters

##### ■ Évaluation du volume placentaire en échographie 3D à 12, 16, 22 SA : relation avec les facteurs de croissance placentaires. Étude d'une cohorte prospective monocentrique



C. Cournil<sup>1</sup>, M.N. Varlet<sup>1</sup>, J.C. Gris<sup>3</sup>, P. Seffert<sup>1</sup>, C. Chauleur<sup>1,2</sup>

1/Département d'obstétrique et de gynécologie, CHU de Saint Etienne - 2/EA 3065 groupe de recherche sur la thrombose, université Jean Monnet, Saint Etienne - 3/Laboratoire d'hématologie, groupe hospitalo-universitaire Caremeau, Nîmes

##### ■ Stress opératoire du chirurgien : étude prospective, multicentrique, observationnelle en aveugle



C. Poncelet<sup>1</sup>, O. Chanelles<sup>1</sup>, G. Ducarme<sup>2</sup>

1/Service de gynécologie-obstétrique, AP-HP, CHU Jean Verdier, Bondy - 2/ Service de gynécologie-obstétrique, CHU Beaujon, Clichy

**Le prix CNGOF-SAGO** a été attribué à Jean-Pierre Elongi Moyene (Kinshasa, Congo). Il a consisté en la prise en charge par le CNGOF du voyage, du séjour et de l'inscription du Dr Elongi Moyene pour assister aux Journées du Collège.

## Vous avez dit : révision des lois de bio... éthique !

L'article 9, alinéa II, du projet de loi de bioéthique vient contrevir aux lois fondamentales de l'éthique, ce qui motive la mobilisation et l'appel national du 21 février 2011 de toutes les sociétés et collèges prenant en charge le diagnostic prénatal :

« ... L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi révisant les lois de bioéthique, mais la modification apportée à l'article 9 concernant le diagnostic prénatal et les examens de biologie médicale et d'imagerie - l'échographie obstétricale et fœtale en tout premier plan - s'avère contraire au droit d'information du patient.

L'article 9, alinéa II, stipule que « les examens de biologie médicale et d'imagerie permettant d'évaluer le risque que l'embryon ou le fœtus présente une affection susceptible de modifier le déroulement ou le suivi de la grossesse sont proposés, lorsque les conditions médicales le nécessitent, à toute femme enceinte au cours d'une consultation médicale ». Ainsi, ont été ajoutés 6 mots d'une importance capitale, selon les professionnels : « lorsque les conditions médicales le nécessitent ». Une « nuance » en totale contradiction avec le code de la santé publique et les recommandations de la Haute Autorité de santé d'une part, et l'avis même du Gouvernement d'autre part.

L'information systématique du patient en général et de la femme enceinte en particulier est un devoir inscrit dans la loi et non un choix laissé au médecin. Les professionnels de santé sont tenus à une équité d'information. Cette information est délivrée dans le cadre strict de consultations individuelles. Les femmes sont par ailleurs entièrement libres de leurs décisions. Aucune des étapes, dépistage, diagnostic et éventuellement interruption de grossesse, n'est obligatoire. Il s'agit d'une grave entrave au droit des patients alors soumis à la seule décision, aux seules convictions du professionnel de santé de délivrer ou non une information. Avec cette modification importante de l'article 9, deux principes éthiques de base ne sont plus respectés : le principe de justice (l'égalité de traitement dans l'accès au dépistage n'est plus garantie) et le respect de l'autonomie (c'est le médecin qui choisit en lieu et place du patient).

En conséquence, le Collège national des gynécologues et obstétriciens français ainsi que la Commission nationale de l'échographie obstétricale et fœtale, l'Association des biologistes agréés, la Société française de radiologie, la Fédération française des ultrasons, la Fédération française des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal, la Fédération nationale des médecins radiologues, la Société française de médecine périnatale, le Collège national des sages-femmes, la Société francophone pour l'application des ultrasons en médecine et en biologie, la Société française de gynécologie, la Fédération nationale des collèges de gynécologie médicale, le Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France s'associent au Collège français d'échographie fœtale pour s'opposer à cet ajout, qu'ils considèrent comme une dérive inquiétante et inacceptable. »

Francis Puech

## Journées du CNGOF 2010 : un succès renouvelé

Les 34<sup>es</sup> journées du Collège ont confirmé la place privilégiée que cette manifestation a au sein de notre spécialité, tant au niveau national qu'international. Nous avons en effet reçu au cours des dernières journées 2365 participants, soit près de 10 % de plus que l'année précédente - qui avait déjà été la meilleure année du CNGOF.



Emile Daraï



Dominique Luton

Le succès des RPC a été tel que l'amphithéâtre fut à certains moments trop petit pour accueillir tout le monde. Ceci nous a amenés à prévoir pour 2011 le plus grand amphithéâtre du CNIT qui peut recevoir 1200 participants.

Les autres sessions ont eu également un succès incontestable (notamment la session de gynécologie médicale et la session ménopause du GEMVI), ce qui nous conduit là encore à revoir la capacité des salles pour cette année.

Un des événements importants a été la présence, au sein des journées du CNGOF, du congrès annuel de la SFOG (Société française d'oncologie gynécologique). Malgré les intempéries et la neige, l'amphithéâtre a accueilli près de 700 personnes. Les thèmes de grande qualité ont permis des échanges particulièrement fructueux. Le succès de cette manifestation a conduit les responsables de la SFOG à une réflexion sur une participation périodique au sein des journées du CNGOF dont il conviendra de définir le rythme.



Mais il ne faut pas oublier que l'obstétrique doit garder une place privilégiée au sein des journées du Collège. Ainsi, avec l'accord de F. Puech, président du CNGOF, en 2011 la traditionnelle session de gynécologie-obstétrique du vendredi sera consacrée exclusivement à l'obstétrique, en renonçant au rappel des conclusions des RPC qui seront présentées le mercredi.

De même, malgré le succès indéniable de la session imagerie, le fait qu'elle se déroule le samedi avait eu pour conséquence une moindre

affluence au fil des ans. C'est pourquoi, en accord avec R. Jeny, la session d'imagerie en gynécologie-obstétrique se déroulera donc désormais le mercredi.

Une attention toute particulièrement sera accordée aux programmes, de telle manière qu'il n'y ait pas de chevauchement de thèmes pouvant intéresser simultanément les participants des différentes sessions. Ces différents changements conduiront à centrer les journées du CNGOF sur 3 jours (mercredi, jeudi et vendredi).

Enfin, nous voudrions souligner l'intérêt croissant des journées du CNGOF pour les pays étrangers, et notamment ceux en voie de développement, se concrétisant par le succès incontestable de la session internationale mise en place grâce à l'implication de certains d'entre nous, dont G. Magnin.

Nous ne pouvons terminer ce bilan sans remercier l'industrie pharmaceutique qui, malgré des périodes difficiles, est toujours présente pour nous soutenir et offrir par l'intermédiaire de symposia une interaction entre les laboratoires et les praticiens.

Emile Daraï et Dominique Luton

## Centre français de référence pour les maladies trophoblastiques

Voilà maintenant plus de 10 ans que le Centre français de référence des maladies trophoblastiques de Lyon\* permet, avec le soutien du CNGOF et sous la direction des Professeurs Daniel Raudrant et François Golfier, de guider les cliniciens et les patientes dans la gestion des môles hydatiformes et des tumeurs trophoblastiques gestationnelles, et de mieux connaître ces pathologies rares.

En 2007, le Centre a créé un réseau des pathologistes référents puis, en 2008, a établi une collaboration avec trois centres d'expertise à l'hôpital Tenon à Paris ainsi qu'aux CHU de Tours et Marseille.

Aujourd'hui, le Centre français de référence des maladies trophoblastiques, labellisé par l'INCa en 2009, étend son rayonnement par la création de centres d'expertise régionaux. De tels centres ont pour mission de proposer des experts de proximité aux cliniciens en collaboration permanente avec le centre de Lyon.

Cette structuration d'un maillage territorial permet de faciliter l'accès aux soins à toute patiente présentant une maladie trophoblastique pour une prise en charge optimale définie par le Centre de référence de Lyon. La liste des centres d'expertise de votre région est disponible sur le site internet du Centre\*.

Des recommandations pour la pratique clinique (RPC) ont été élaborées de façon multidisciplinaire et labellisées par la HAS et l'INCa en 2010. Elles sont disponibles sur le site internet du Centre\* et sur celui de l'INCa\*\*.

En plus de l'impact positif du Centre sur l'amélioration des pratiques professionnelles, l'un des bénéfices attendus est l'amélioration de la qualité de l'information transmise aux patientes. Elles ont également la possibilité d'échanger leur expérience sur le forum de discussion du site internet.

**François Golfier**

\* Contact du Centre français de référence des maladies trophoblastiques : [touria.hajri@chu-lyon.fr](mailto:touria.hajri@chu-lyon.fr) - Téléphone : 04 78 86 66 78  
<http://www.mole-chorio.com>

\*\* INCa : <http://www.e-cancer.fr/>

### Les prochaines journées nationales du CNGOF

se dérouleront du mercredi 7 au vendredi 9 décembre 2011 au CNIT, Paris-La Défense. Pré-programme et inscriptions :

[www.cngof.org](http://www.cngof.org)



## Grossesse et travail

Chaque année, près de 530 000 enfants naissent de mères ayant eu une activité professionnelle durant leur grossesse. Les femmes enceintes sont soumises à un certain nombre de risques professionnels. Certains de ces facteurs sont connus, d'autres soupçonnés, pour entraîner des effets néfastes sur l'enfant à naître. Sur le terrain, médecins du travail ou gynécologues-obstétriciens s'interrogent fréquemment sur le rôle de telle ou telle exposition professionnelle.

Dans ce contexte, l'INRS a réalisé un « avis d'experts » s'appuyant sur un collectif d'experts internes et externes à l'INRS, centré sur « grossesse et travail : y-a-t-il des risques pour l'enfant à naître ? ». Ce travail, sa synthèse et des recommandations ont fait l'objet d'un ouvrage coordonné par Dominique Lafon édité par l'INRS et EDP Sciences.



Le CNGOF, qui a participé à ce travail, souhaite ou envisage de diffuser les connaissances dans des séminaires de développement professionnel continu.

**Francis Puech**



**Vietnam 2011** - Après le succès de la première édition en 2009 (600 participants à Hanoi et 1200 à Hô Chi Minh-Ville), le 2<sup>e</sup> congrès franco-vietnamien aura lieu les 26 et 27 avril à Hanoi et les 28 et 29 avril 2011 à Hô Chi Minh-Ville.

Renseignements auprès du Dr Gilles Dauptain : [gdaupain@aol.com](mailto:gdaupain@aol.com)

### Séminaires de formation continue au premier semestre 2011

#### ■ Prise en charge des grossesses gémellaires

Lille : 19 et 20 mai 2011, Paris : 26 et 27 mai 2011, Amiens : 23 et 24 juin 2011, Toulouse : 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2011

#### ■ Dépistage et prise en charge d'un cancer du sein

Paris : 16 et 17 juin 2011

Détails et places disponibles sur <http://www.miniseminaires.com/>, rubrique séminaires 2011.

Pour les médecins exerçant une activité libérale (un hospitalier avec secteur privé est considéré comme un libéral), est prévue une indemnité de perte de ressources de 345 € par jour (15CS). Les hospitaliers sans activité libérale peuvent quant à eux faire financer le coût de participation par leur établissement.

Directeur de publication :

Pr F. Puech (Lille)

Rédacteur en chef :

Pr Ph. Descamps (Angers)

Conseiller spécial :

Pr J. Lansac (Tours)

Comité de rédaction :

Pr E. Darai (Paris)

Pr D. Luton (Clichy)

Conception / réalisation :

Accent Aigu

Webmaster :

B. Michelon  
([www.cngof.org](http://www.cngof.org))